

Le conseil départemental de la Moselle devra payer pour le palais des congrès de Metz

by Urbapresse - mercredi, février 01, 2017

<https://correspondances.fr/le-conseil-departemental-de-la-moselle-devra-payer-pour-le-palais-des-congres-de-metz-m3c/>

Le tribunal administratif de Strasbourg a condamné fin janvier le conseil départemental de la Moselle à honorer sa contribution de 10 millions d'euros à au palais des congrès en cours de construction à Metz.



En juin 2013, le département s'était engagé aux côtés de la Ville et de Metz Métropole dans la société publique locale Metz Métropole Moselle (M3C) en charge de la construction et de la gestion de cet équipement d'un coût de 70 millions d'euros. Quinze mois plus tard, son président Patrick Weiten (UDI) avait annoncé son retrait, compte tenu de finances exsangues. La Ville et la métropole ont attaqué le département en justice et ont obtenu gain de cause : le tribunal a rappelé qu'une collectivité ne peut revenir sur une délibération au-delà d'un délai de quatre mois.